



Le 16/04/2026 - Communiqué de presse - Auteur : Châtelleraut | Temps de lecture : +/- 1 minute et 15 secondes

## Châtelleraut renforce l'information des habitants face aux risques majeurs

La Ville de Châtelleraut déploie Châtel'Alerte, son système d'information et d'alerte municipal, afin de prévenir rapidement la population en cas d'événement grave sur le territoire communal. Inondations, canicule, tempêtes ou risques sanitaires : même peu fréquents, ces épisodes exigent une information claire, rapide et fiable.

Ouvert aux habitants comme aux personnes travaillant à Châtelleraut, ce dispositif **permet de recevoir un SMS ou un appel téléphonique** avec des consignes précises en **cas d'alerte**. L'**inscription est gratuite** et s'effectue en quelques clics sur la plateforme dédiée : **Inscription Châtel'Alerte**.

La Ville tient à rappeler que ce service respecte strictement le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Les informations communiquées par les usagers sont utilisées uniquement dans le cadre de l'alerte à la population et ne font l'objet d'aucun usage commercial ou de démarchage.

Dans le même objectif de prévention, la Ville diffuse également la **nouvelle édition du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, intitulé **Ne prenez aucun risque**. Ce document, obligatoire, a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune. Il recense **les principaux risques** présents sur le territoire, présente les moyens d'alerte existants et rappelle les bons réflexes à adopter avant, pendant et après une situation exceptionnelle.

Le DICRIM est également disponible dans les **points d'accueil du public**, dans plusieurs services municipaux, ainsi qu'en ligne.

Ces deux actions s'inscrivent directement dans la **stratégie locale de sécurité civile portée par la Ville**, avec un objectif clair : mieux informer la population pour mieux anticiper les situations de crise et renforcer la protection de tous.

La campagne de communication autour de **Châtel'Alerte** a été réalisée presque entièrement en

interne par les services de la Ville : affiches, réseaux sociaux, vidéo, spot cinéma, publications et contenus pour le site internet. Seules l'impression et la diffusion du DICRIM ont été confiées à des prestataires extérieurs.

En rappelant que le DICRIM constitue **une obligation réglementaire**, la Ville souligne qu'il s'agit avant tout d'un outil concret d'information et de prévention au service de la sécurité de tous.

### **VOS CONTACTS**

**Lydia de Abreu**

Attachée de presse

05 49 20 20 08

06 37 98 15 50

[lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr](mailto:lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr)